



Impots sur revenus et déplacements a l'etranger

Par Visiteur

Bonjour,

Je prepare mon retour en France. Je vais travailler pour une societe d'origine americaine avec qui je vais signer un contrat avec leur filiale francaise. Ma mission m'obligera a passer plus de 6 mois par an en deplacement en Afrique. Lors de ces 6 mois hors de France je me deplacerai de pays en pays sans jamais passer plus de 4 semaines consecutives dans le meme pays.

Dans ce cadre, je vous remercie de m'informer s'il me sera possible d'obtenir une reduction de mes impots sur le revenu et si oui, comment.

Merci.

Par Visiteur

Bonjour.

Dans la mesure où vous allez beaucoup vous déplacer dans des pays différents, votre domicile fiscal sera en France et vous serez soumis à l'imposition français, sans diminution fiscale.

Il en aurait été différemment, si vous partiez plus de six mois dans un même pays et que la france avait passé avec ce pays, une convention fiscale tendant à supprimer les doubles impositions.

Cordialement.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à me les poser.

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Afin de lever tout doute, j'ai cru comprendre qu'il existe une règle des 181 jours passés à l'étranger. Je comprends que cette règle n'est pas valable pour moi sachant que ces jours passés à l'étranger ne le seront pas dans le meme pays. Est ce correct?

Merci.

Par Visiteur

Bonjour.

Oui, tout à fait.

Cette règle résulte des conventions fiscales internationales tendant à la suppression de la double imposition dont je vous parlais plus haut.

Cordialement.

Bon voyage!